



## DECLARATION LIMINAIRE CAPL DU 2/12/2015

Nous tenons à nouveau à faire part de notre vive inquiétude quant à la situation des professeurs de second degré à Mayotte.

En effet alors que le mouvement inter-académique a démarré depuis une semaine les collègues arrivés en 2012 et 2013 ne connaissent pas leur situation administrative. Leur réintégration dans le décret de 1996 actée le 26 mai puis le 29 septembre et encore ce 30 novembre 2015 n'est toujours pas effective. Qu'attend le Ministère pour donner les consignes nécessaires aux académies d'origine ?

Pour les collègues arrivés en 2012 et qui souhaiteraient prolonger leur séjour à Mayotte, nous demandons à nouveau que leur soient assurées les mêmes conditions de rémunération à partir de la rentrée prochaine que leurs aînés arrivés en 2010 et 2011.

La crise de recrutement créée par le gouvernement ne se résoudra pas par une telle légèreté dans le traitement des personnels. Elle ne se résoudra pas non plus par la stratégie d'usure de l'Etat qui pratique un monologue social hors d'âge sur ces questions au lieu de remettre en cause des décisions qui ont profondément déstabilisé le service public.

Cette pénurie d'enseignants titulaires va de pair avec celui de l'abandon du tutorat des néo contractuels. Plus que des « tuyaux pédagogiques » échangés sur un coin de table entre deux cours, nous demandons le rétablissement de ce tutorat... et de la rémunération afférente. Il nous semble irresponsable d'abandonner ce suivi au quotidien qui a prouvé son efficacité.

En outre dans plusieurs établissements la situation dérape, les violences se multiplient et s'intensifient comme au collège de Chiconi ou au Lycée de Mamoudzou, aggravant des conditions de travail déjà déplorables. La réponse du Vice-rectorat ne peut pas être celle de la menace rituelle du 1/30 prélevé sur les feuilles de paie des collègues qui se mobilisent par la sécurité de leur établissement... et de leurs élèves. La réponse de moyen terme doit être celle de l'accélération des constructions scolaires pour revenir à des effectifs gérables dans les établissements et dans l'immédiat du renforcement des moyens humains de surveillance.

Une fois encore et pour toutes ces raisons, le SNES Mayotte demande au MEN de prendre des mesures urgentes : la mise en place d'ASA sur Mayotte, le classement des lycées en REP, le bénéfice de l'IE minorée pour les collègues arrivés en 2012 puis de l'ISG pour ceux arrivés avant 2017 et qui souhaitent rester au-delà de 4 ans, la réécriture des décrets de 2013 et le renforcement des moyens de surveillance dans les établissements les plus exposés. Les services administratifs du Vice-rectorat doivent aussi bénéficier de renforts humains afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions.

De même, plusieurs établissements sont handicapés par l'attente de recrutement de personnels ATOSS en CUI, en charge du ménage mais aussi de fonctions de surveillance.

Si aucun signe fort n'est donné la situation actuelle - déjà exécration - va continuer à se dégrader, sans que l'on puisse davantage le masquer par une pression croissante sur la notation, et Mayotte s'enfoncera durablement dans une croissance sans développement qui augure très mal d'un « Mayotte 2025 » qui tient de plus en plus de la méthode coué.

Par ailleurs, si nous nous réjouissons de l'affichage politique actuel d'attachement à la laïcité, notamment par la célébration des 110 ans de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, nous nous demandons si celle-ci est bien compatible avec la bénédiction musulmane de vendredi dernier au Lycée de Dembéné sur les horaires d'ouverture de l'établissement, et avec l'aval de la direction de l'établissement.

Nous aimerions connaître l'avis officiel du Vice-rectorat sur cet empiètement ostentatoire du religieux dans l'espace nécessairement laïc d'un lycée public... et donc le sens que souhaitent donner Ministre et Vice-rectorat aux célébrations du 09 décembre prochain à Mayotte.

Enfin, et pour terminer – provisoirement – nous demandons à nouveau au Vice-rectorat que, comme pour chaque CAPL, il nous fournisse des fichiers informatiques exploitables afin que nous puissions pleinement jouer notre rôle d'élus du personnel.